

dront de la valeur, seront utilisés pour les fins commerciales et seront autant d'actif pour la province."

Cette prédiction s'est accomplie à la lettre quant à certains bois regardés naguères comme n'ayant pas de valeur commerciale, tels que le cèdre, la pruche, le sapin, l'épinette noire et elle s'accomplira pareillement à l'égard des bois durs, à mesure que ceux-ci deviendront accessibles par les chemins de fer.

Un exemple frappant de cette évolution dans la valeur commerciale de nos forêts nous est fourni par l'épinette noire et le sapin. Jusqu'à ces dernières années l'épinette noire, qui n'atteint qu'un diamètre comparativement petit et ne donne que des sciages de pauvre qualité, était regardée comme n'ayant absolument aucune valeur et un marchand de bois qui eut parlé d'acheter une "limite" d'épinette noire aurait été considérée comme "*non compos mentis*" ou un homme ayant perdu la raison. Aujourd'hui les "limites" boisées de cette même épinette noire sont recherchées avec la même avidité et payées des prix plus élevés que ne l'étaient il y a vingt-cinq ans les "limites" boisées en pin blanc. Et j'oserai dire que dans bien des cas il y a plus d'argent à gagner dans l'exploitation d'une "limite" d'épinette noire, qu'il y en a dans l'exploitation d'une "limite" de pin ordinaire.

LES PRINCIPALES CAUSES DE CETTE ÉVOLUTION

Que le Maine, le New-Hampshire, le Massachussets, le Vermont et l'état de New-York aient besoin des bois de la province de Québec, c'est un fait hors de conteste sérieuse. On a publié des masses de statistiques, plus ou moins dignes de foi, pour prouver le contraire. Je ne m'attarderai pas à essayer de réfuter ces statistiques, mais je vais signaler certains faits qui feront voir la considération qu'elles méritent.

Les rapports officiels du commerce et de la navigation démontrent que nous exportons chaque année aux États-Unis plusieurs millions de piastres valant de bois. Si nos voisins ont réellement chez eux tout le bois dont ils ont besoin, pourquoi viennent-ils acheter le nôtre et paient-ils les frais de transport, en sus de la valeur intrinsèque de ce bois?

Les mêmes remarques s'appliquent au bois à pulpe. Le recen-